

LEGAL FLASH

GOOGLE ANALYTICS DÉCLARÉE ILLÉGALE EN France !

1 LE CONTEXTE

- Le 10 février 2022 la CNIL a rendu une décision à propos de l'utilisation de Google Analytics par un gestionnaire de sites internet
- **Google Analytics transfère** l'identifiant du visiteur du site internet, qui est une donnée personnelle, **vers les Etats-Unis**
- Or, la CNIL a conclu que **le transfert de ces données n'était pas suffisamment protégé** au regard du RGPD
 - ✓ Cela s'explique par le risque que les services de renseignements américains puissent accéder aux données des visiteurs
- Le transfert de données est donc **illégal tant que Google n'aura pas adopté des garanties conformes au RGPD**



2 LES CONSEQUENCES PRATIQUES

- Dans sa décision la CNIL met en demeure le gestionnaire de se mettre en conformité en utilisant un outil n'entraînant pas de transfert hors de l'UE
- En clair, la CNIL **interdit l'utilisation de Google Analytics** tant que cet outil ne sera pas conforme au RGPD
- Cette décision concerne toutes les entreprises européennes utilisant Google Analytics
- Ainsi, **chaque entreprise utilisatrice est désormais susceptible d'être mise en demeure par la CNIL de changer d'outil d'analyse pour adopter un outil conforme** c'est-à-dire
 - ✓ Un outil servant uniquement à produire des **données statistiques anonymes** permettant d'éviter la demande de consentement auprès des visiteurs
 - ✓ Un outil n'entraînant **pas de transfert hors de l'UE**
- Cette décision s'étend à **d'autres outils qui donnent lieu à des transferts de données personnelles vers les Etats-Unis**



3 LES ACTIONS A METTRE EN OEUVRE

- **identifier les outils utilisés susceptibles de transférer des données personnelles (non anonymisées) vers les Etats-Unis**
- **Remplacer ces outils** par des outils conformes au RGPD
- **Modifier sa politique de confidentialité** pour prendre en compte ces changements
- Sans ces actions d'application immédiate, le risque de mise en demeure et sanction est fort

